

PLAN LOCAL D'URBANISME

Règlement (Pièces Graphiques)
Eléments protégés en application des articles
L.151-19 et L.151-23 du Code de l'Urbanisme
//D.G//
1/10 000

3

Prescription	21 mars 2008
Arrêt	20 mars 2017
Approbation	03 avril 2018
Rendu exécutoire	

- Boisement et arbre isolé
- Haie, talus, lisière boisé
- Patrimoine lié à l'eau
- Patrimoine religieux, commémoratif et funéraire
- Patrimoine architectural, domestique et agricole

